

Informations de base	
2004/2634(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur le souvenir de l'Holocauste, l'antisémitisme et le racisme Subject 7.30.08 Lutte contre le racisme et la xénophobie	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
26/01/2005	Débat en plénière		
27/01/2005	Décision du Parlement	T6-0018/2005	Résumé
27/01/2005	Résultat du vote au parlement		
27/01/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/2634(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B6-0003/2005	10/01/2005	
Question orale/interpellation du Parlement		B6-0004/2005	10/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0069/2005	26/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0070/2005	26/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0073/2005	26/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0074/2005	26/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0076/2005	26/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0077/2005	26/01/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0018/2005 JO C 253 13.10.2005, p. 0014-0037 E	27/01/2005	Résumé

Résolution sur le souvenir de l'Holocauste, l'antisémitisme et le racisme

2004/2634(RSP) - 27/01/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite aux questions orales posées par le parti socialiste mercredi 26 janvier 2005, le Parlement a adopté à une large majorité (617 voix pour, aucune voix contre et 10 abstentions) une résolution des groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL sur le "souvenir de l'Holocauste, l'antisémitisme et le racisme".

Dans cette résolution, le Parlement considère que le 27 janvier 2005, date du 60^e anniversaire de la libération du camp d'extermination créé par l'Allemagne nazie à Auschwitz-Birkenau, où une population totale de 1,5 million de Juifs, Roms, homosexuels, Polonais et autres prisonniers de nationalités diverses ont été assassinés, constitue une occasion importante pour les citoyens européens de rappeler et de condamner "l'horreur monstrueuse de la tragédie de l'Holocauste".

Le Parlement rend hommage à toutes les victimes des nazis et se déclare convaincu qu'une paix durable en Europe doit se fonder sur le souvenir de l'histoire du continent ; il rejette et condamne les idées révisionnistes et la négation de l'Holocauste, qui "sont scandaleuses et contraires à la vérité historique". Il fait également part de sa préoccupation, face à la montée des partis extrémistes et xénophobes et à l'accueil favorable de leurs idées dans une partie de l'opinion.

Le Parlement réaffirme sa conviction selon laquelle le souvenir et l'enseignement sont des éléments essentiels des efforts entrepris pour lutter contre l'intolérance, la discrimination et le racisme. Il estime qu'il convient d'encourager, notamment parmi les jeunes, l'information sur l'histoire et les enseignements à tirer du passé, par exemple en proclamant le 27 janvier Journée européenne de commémoration de l'Holocauste sur tout le territoire de l'UE. Pour le Parlement, l'Europe ne doit pas oublier sa propre histoire et le fait que les camps de concentration et d'extermination construits par les nazis font partie des épisodes les plus honteux et les plus douloureux de l'histoire du continent. C'est également l'occasion, pour le Parlement d'aborder la montée préoccupante de l'antisémitisme et, plus particulièrement, des incidents racistes en Europe et d'élargir ses préoccupations à la persécution de personnes fondée sur la race ou l'origine ethnique, la religion, les convictions politiques la catégorie sociale ou l'orientation sexuelle.

Le Parlement demande instamment au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux différents échelons de l'administration locale et régionale et aux gouvernements nationaux des États membres de coordonner leurs actions en matière de lutte contre l'antisémitisme et les attentats visant des groupes minoritaires, notamment les Roms et les ressortissants de pays tiers dans les États membres, afin de défendre les principes de tolérance et de non-discrimination et de promouvoir l'intégration sociale, économique et politique.

Le Parlement se félicite de l'intention exprimée par la présidence luxembourgeoise de relancer l'examen de la proposition de décision-cadre sur le racisme et la xénophobie et demande instamment au Conseil de parvenir à un accord pour mettre hors la loi, au niveau européen, l'incitation à la haine raciale et religieuse sur tout le territoire de l'UE, non sans préserver la légitime liberté de parole.